



Rapport annuel 2021 - 2022

BOIS ENERGIE RENOUVELABLE

## SOMMAIRE

<b>I. Présentation de LA SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE .....</b>	<b>3</b>
I.1 - Informations générales.....	3
I.2 - L'équipe .....	3
<i>a - Une organisation par pôles.....</i>	<i>3</i>
<i>b - Une équipe aux multiples statuts (organigramme au 31/12/2022) .....</i>	<i>3</i>
I.3 - Objet social – Domaines d'activité .....	4
I.4 - Répartition du capital social.....	5
I.5 - La gouvernance .....	6
<b>II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl .....</b>	<b>8</b>
II.1 - Principales activités et opérations de l'année.....	8
<i>a - Les opérations en Délégation de Service Public en exploitation.....</i>	<i>8</i>
<i>b - Les opérations en Délégation de Service Public en cours d'investissement.....</i>	<i>9</i>
<i>c - Les opérations en Délégation de Service Public pressenties.....</i>	<i>10</i>
<i>d - Les opérations en propre.....</i>	<i>11</i>
<i>e - Les opérations de marché.....</i>	<i>11</i>
<i>f - La production et la vente de bois déchiqueté.....</i>	<i>11</i>
<i>g - Le contrat d'objectif territorial (COT 2).....</i>	<i>12</i>
<i>h - La gestion déléguée des aides du fond chaleur.....</i>	<i>13</i>
II.2 - Situation financière de la SPL BER .....	15
II.3 - Présentation des données financières.....	15
<i>a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....</i>	<i>15</i>
<i>b - Répartition du résultat négatif par secteur d'activité.....</i>	<i>16</i>
II.4 - Perspectives de développement .....	18
<b>III. Etat des relations entre LES ACTIONNAIRES ET LA SPL BER .....</b>	<b>19</b>
III.1 - Contrats signés entre les collectivités et la SPL BER (hors conventions de DSP) .....	19
III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités à la SPL BER .....	19
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités à la SPL BER.....	20
<b>IV. Bilan de gouvernance.....</b>	<b>21</b>
IV.1 - Augmentation de capital .....	21
IV.2 - Réunions du conseil d'administration .....	21
IV.3 - Réunions de l'assemblée spéciale.....	21
IV.4 - Réunions de l'assemblée générale .....	22
IV.5 - Informations sur la rémunération des représentants des actionnaires .....	23
IV.6 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société.....	24
<i>a - Principaux risques et incertitudes.....</i>	<i>24</i>
<i>b - Contrôle interne .....</i>	<i>24</i>
<i>c - Contrôles externes .....</i>	<i>24</i>
IV.7 - Contrôle analogue.....	24

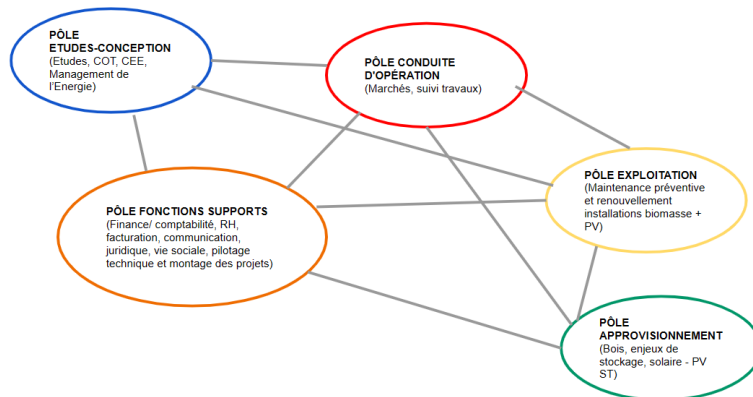
# I. PRESENTATION DE LA SPL BOIS ENERGIE RENOUVELABLE

## I.1 - Informations générales

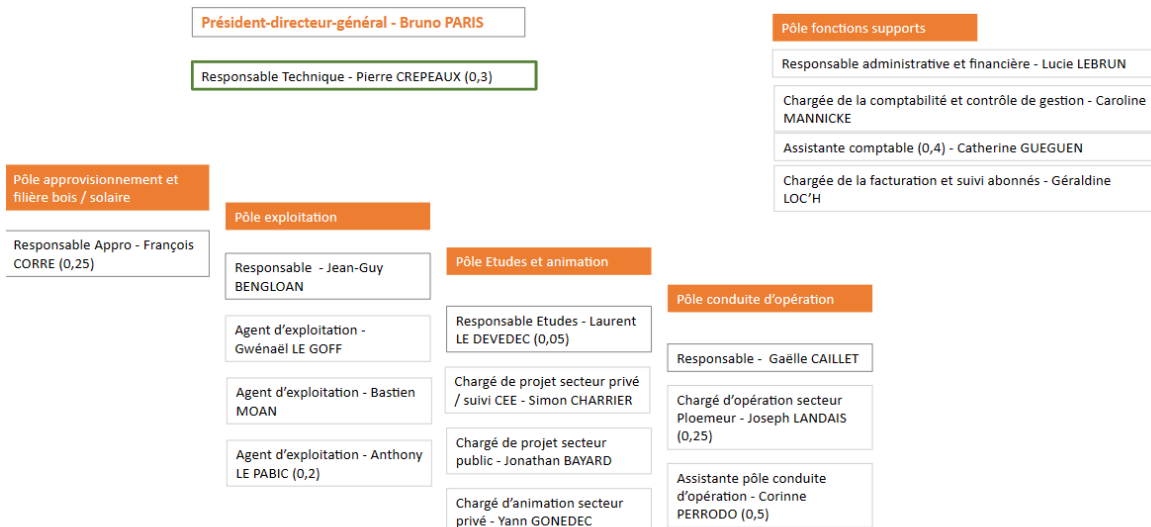
<b>Dénomination</b>	<b>SPL Bois Energie Renouvelable</b>
<b>Date de création</b>	Date immatriculation : 8/03/2019
<b>Adresse du siège social</b>	2 bd Général Leclerc / 56100 LORIENT
<b>Organisation de la gouvernance</b>	<i>Société à Conseil d'Administration</i>
<b>Président-directeur-général</b>	Lorient Agglomération représentée par Bruno PARIS
<b>Equipe au 30/06/2022</b>	10,4 ETP (8 salariés et 7 personnes mises à disposition)

## I.2 - L'équipe

### a - Une organisation par pôles

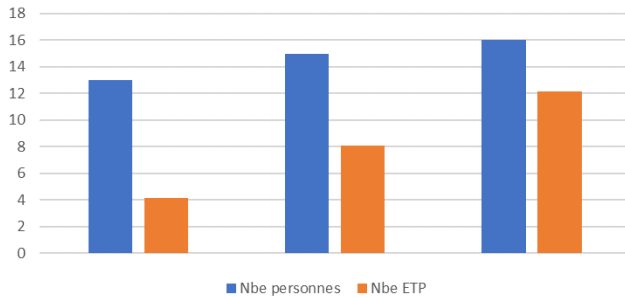


### b - Une équipe aux multiples statuts (organigramme au 31/12/2022)

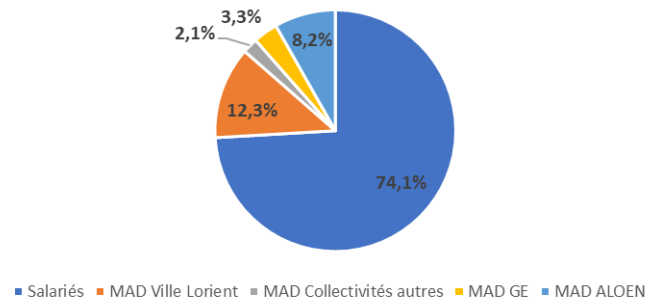


	Nbe personnes			Nbe ETP		
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Salariés	1	5	9	0,6	5	9
MAD Ville Lorient	8	6	4	2	1,45	1,5
MAD Collectivités autres	2	2	2	0,25	0,25	0,25
MAD GE		1			0,4	0,4
MAD ALOEN	2	1	1	1,3	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>4,15</b>	<b>8,1</b>	<b>12,15</b>

Evolution de l'équipe SPL BER  
 31/12/2020 - 31/12/2021 - 31/12/2022



Répartition de l'effectif SPL BER (selon nbe ETP)  
 au 31/12/2022



#### Recrutements réalisés entre juillet 2021 et décembre 2022 :

- Jean-Guy BENGLOAN - 1/10/2021 – en détachement Ville de Lorient – Responsable Pôle Exploitation
- Gwénaél LE GOFF – 1/11/2021 – en détachement Ville de Lorient – Agent d'exploitation
- Géraldine LOC'H – 1/02/2022 – Assistante de gestion
- Gaëlle CAILLET – 01/04/2022 – en détachement Ville de Lorient – Responsable Pôle Conduite d'Opération
- Caroline MANNICKE – 01/10/2022 – Chargée de la comptabilité et du contrôle de gestion

#### Recrutements prévisionnels 2023 :

- Selon retours des réponses aux projets européens ELENA et AQUACOM
- Renforcement pôle conduite d'opération
- Renforcement pôles approvisionnement et exploitation (recrutement commun envisagé)

Depuis avril 2022, les services de la SPL BER sont situés au 39 rue de la Villeneuve à Lorient. Les salariés de la SPL BER partagent les bureaux du service Environnement de la Ville de Lorient avec qui les liens fonctionnels sont importants. La SPL BER loue en direct une cellule de 4 bureaux auprès d'un bailleur privé, le restant des bureaux sera loué à la Ville de Lorient, propriétaire des locaux, dans le cadre d'une convention de moyen, à compter du 01/01/2023.

### I.3 - Objet social – Domaines d'activité

La Société a pour objet dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités ou groupements de collectivités qui en sont Actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, de réaliser ou d'apporter son concours à leurs **projets d'aménagement, d'amélioration, de mise en valeur du territoire**, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, et favorisant la maîtrise de l'énergie et des ressources locales, et de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

**La société participe à la structuration de la filière bois locale sur le territoire de ses Actionnaires.** Pour ce faire, elle met en œuvre des actions permettant la gestion durable des ressources en bois et elle organise le débouché de la production, notamment via les filières de production d'énergie.

**La société produit et commercialise des énergies renouvelables chaleur et/ou électrique**, notamment en matière de distribution publique d'énergies de réseau, tel que, de manière non limitative, le bois-énergie, et/ou la biomasse.

A ce titre, la **société réalise et/ou gère des dispositifs de production d'énergie.**

Elle procède à la **préparation et à l'achat du combustible bois** nécessaire à l'approvisionnement des chaufferies alimentant le(s) réseau(x) de chaleur ou réseau(x) technique(s) qu'elle exploite. Dans le cadre de son objet la société peut réaliser toute plateforme de déchetage et de stockage de bois. D'une manière plus générale, elle peut accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, notamment par toute acquisition immobilière ou location, ou prise à bail, mise à disposition de terrain ou locaux.

La société participe à tout type de soutien aux actions de suivi des consommations, d'assistance à la gestion de l'énergie et des fluides, de maîtrise de la demande d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire, de nature à lutter contre le réchauffement climatique et l'augmentation des gaz à effet de serre et/ou s'adapter aux changements climatiques.

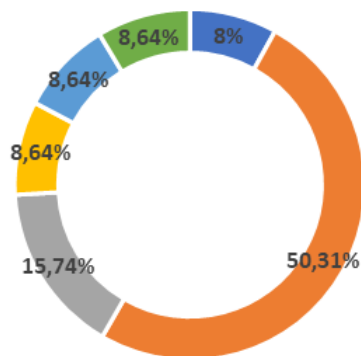
La société exerce les activités décrites ci-dessus dans le cadre notamment de **marchés publics** (travaux, fournitures, services) **et/ou de concession, délégations de service publics** confiés par ses collectivités et groupement de collectivités Actionnaires.

### I.4 - Répartition du capital social

La SPL Bois Energie a été créée en décembre 2019 à l'initiative de **18 actionnaires** dont Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et la Ville de Lorient (actionnaire majoritaire). Une augmentation de capital courant 2022 a permis d'élargir la liste des actionnaires à 30 dont la Région Bretagne.



	Apports en capital après AGE	% du capital
Arzano	500,00€	0,31%
Bannalec	500,00€	0,31%
Baye	500,00€	0,31%
Bubry	500,00€	0,31%
Caudan	500,00€	0,31%
Gestel	500,00€	0,31%
Guidel	500,00€	0,31%
Guilligomarc'h	500,00€	0,31%
Hennebont	500,00€	0,31%
Inguiniel	500,00€	0,31%
Inzinzac-Lochrist	500,00€	0,31%
Lanester	14 000,00 €	8,64%
Languidic	500,00€	0,31%
Larmor-Plage	500,00€	0,31%
Le Trévoux	500,00€	0,31%
Locmiquelic	1 000,00 €	0,62%
Lorient	81 500,00 €	50,31%
Lorient Agglomération	25 500,00 €	15,74%
Ploemeur	500,00€	0,31%
Plouay	14 000,00 €	8,64%
Port-Louis	500,00€	0,31%
Querrien	500,00€	0,31%
Queven	500,00€	0,31%
Quimperlé	500,00€	0,31%
Quimperlé Communauté	14 000,00 €	8,64%
Rédéné	500,00€	0,31%
Région Bretagne	500,00€	0,31%
Riec-sur-Belon	500,00€	0,31%
Saint Thuriën	500,00€	0,31%
Tremeven	500,00€	0,31%
	162 000,00 €	100,00%



- Actionnaires détenant 2 actions ou moins (25)
- Lorient
- Lorient Agglomération
- Lanester
- Plouay
- Quimperlé Communauté

## I.5 - La gouvernance

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
<b>Actionnaire</b>	<b>Administrateurs</b>
Ville de Lorient	Damien GIRARD
	Michel LE LANN
	Fabrice LOHER
	Cindy POGAM
Ville de Plouay	Michel TOULMINET
Ville de Lanester	Gwen LE NAY
Lorient Agglomération	Rose MORELLEC
	Bruno PARIS
Quimperlé Communauté	Ronan LOAS
	Christophe LE ROUX
Représentant Assemblée Spéciale (Hennebont)	Julian PONDAVEN

<b>ASSEMBLEE SPECIALE</b>	
<b>Actionnaire</b>	<b>Représentant</b>
Arzano	Anne BORRY
Bannalec	Christophe LE ROUX
Baye	Pascal LE BOZEC
Bubry	Roger THOMAZO
Caudan	Fabrice VELY
Gestel	Michel DAGORN
Guidel	Christian GUEGUEN
Guilligomarc'h	Stéphane PERROT
Hennebont	Julian PONDAVEN
Inguiniel	Jean-Louis LE MASLE
Inzinzac-Lochrist	Jean-Marc MIDELET
Languidic	Laurent DUVAL
Larmor-Plage	Francis JOUANJEAN
Le Trévoux	Pauline SALAÛN
Locmiquelic	Jean-Claude GUIDAL
Ploemeur	Ronan LOAS
Port-Louis	Daniel MARTIN
Querrien	Stéphane CADO
Queven	Marc BOUTRUCHE
Quimperlé	Yves SCHRYVE
Rédéné	Stéphanie HARRAULT
Région Bretagne	André CROCQ
Riec-sur-Belon	Josick TALGORN
Saint Thurien	Nicolas LE NAOUR
Tremeven	Roland HELOU


## II. PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOLOGIQUE ET FINANCIERE DE L'EPL

### II.1 - Principales activités et opérations de l'année

#### a - Les opérations en Délégation de Service Public en exploitation

DSP Lorient-Lanveur	
	<b>Collectivité concernée</b> Ville de Lorient
	<b>Date signature convention DSP</b> 01/08/2019
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse
<b>Puissance totale</b>	2470 kw
<b>ml réseaux</b>	1209 ml
<b>Abonnés</b>	Ville de Lorient CROUS Université Bretagne Sud + IUT
<b>Date mise en service</b>	01/12/2021
<b>Montant investissement</b>	2 297 000,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER


DSP Bubry	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune de Bubry
	<b>Date signature convention DSP</b> 28/06/2019
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse (granulé)
<b>Puissance totale</b>	192 kw
<b>ml réseaux</b>	124,76 ml
<b>Abonnés</b>	Commune de Bubry(cantine, école, médiathèque) Maison de Santé
<b>Date mise en service</b>	01/12/2020
<b>Montant investissement</b>	270 391,53 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER

DSP Plouay-Centre-ville	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune de Plouay
	<b>Date signature convention DSP</b> 14/11/2019
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse (granulé)
<b>Puissance totale</b>	120 kw
<b>ml réseaux</b>	112 ml
<b>Abonnés</b>	Commune de Plouay (mairie, médiathèque) UCIAP
<b>Date mise en service</b>	01/11/2021
<b>Montant investissement</b>	163 813,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER

DSP Plouay Manehouarn	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune de Plouay
	<b>Date signature convention DSP</b> 14/11/2019
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse
<b>Puissance totale</b>	800 kw
<b>ml réseaux</b>	620 ml
<b>Abonnés</b>	Commune de Plouay (école, école de musique) Gendarmerie Département 56 (collège) Lorient Agglomération (SDIS)
<b>Date mise en service</b>	15/04/2022
<b>Montant investissement</b>	678 443,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER

## b - Les opérations en Délégation de Service Public en cours d'

DSP Lorient Bodelio	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune de Lorient
	<b>Date signature convention DSP</b> 13/02/2020
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse
<b>Puissance totale</b>	3500 kw
<b>ml réseaux</b>	2300 ml
<b>Abonnés</b>	Commune de Lorient CTM, CFA) Lycée Marie Le Franc Lycée Colbert Logements
<b>Date mise en service prévisionnel</b>	01/07/2023
<b>Montant investissement prévisionnel</b>	4 200 000,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER
DSP Ploemeur Kerdroual	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune de Ploemeur
	<b>Date signature convention DSP</b> 16/11/2019
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse
<b>Puissance totale</b>	2300 kw
<b>ml réseaux</b>	2252 ml
<b>Abonnés</b>	Commune de Ploemeur (CTM, cantine municipale) Ehpad Ter&Mer Centre pénitentiaire Commune de Lorient (Serres municipales) Collège Jean-Paul II Logements
<b>Date mise en service prévisionnel</b>	01/11/2022
<b>Montant investissement prévisionnel</b>	2 500 000,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER

DSP Arzano	
	<b>Collectivité concernée</b> Commune d'Arzano
	<b>Date signature convention DSP</b> 27/01/2022
	<b>Nature projet</b> Réseau de chaleur biomasse
<b>Puissance totale</b>	650 kw
<b>ml réseaux</b>	450 ml
<b>Abonnés</b>	Commune d'Arzano (école, cantine) CCAS (Ehpad + Centre Alzheimer) OPAC Commerces
<b>Date mise en service prévisionnel</b>	01/07/2023
<b>Montant investissement prévisionnel</b>	1 300 000,00 €
<b>Exploitation</b>	SPL BER

### c - Les opérations en Délégation de Service Public pressenties

Les projets suivants sont à l'étude. Au 30/06/2022, aucune convention de délégation de service public n'a été engagée.

Projet	puissance	Production/an	Invest HT prévisionnel	Clients pressentis
Riec sur Bélon	0.2MW	0.25GWh	0,4M€	Ville, particuliers, Finistère Habitat
Quimperlé Hôpital	2,16MW	2,3GWh	2,3M€	GHBS, CD29, ville Quimperlé
Quimperlé Centre	1,5MW	1,5GWh	1,5M€	Ville, Quimperlé Communauté, CD29
Lorient Moustoir	1,5MW	+ 1,8GWh (ext)	1,8M€	Ville Lorient, immeubles résidentiels?
Lanester Penher	8MW	7,6GWh	8M€	FUSCO, ville, EHPAD
Lanester Kerfreour	1,5MW	1,6GWh	1,6M€	Ville, Espacil, résidences
Hennebont Kerihouais	2,8MW	3GWh	3,2M€	Lorient Habitat, Ville, CD56, Région BZh
Port Louis	0,6MW	0,8-1GWh	0,8-1M€	Ville, Région, Logements, CD56
Lorient Scorff/Péristyle	6MW	10GWh	10M€	GHBS, Naval Group, Ville, logements

### d - Les opérations en propre

La SPL BER, pour assurer les besoins en bois déchiqueté de ses installations, développe une plateforme de stockage et de séchage du bois déchiqueté à Quéven (zone d'activité du Mourillon). Elle permettra le stockage de 8000 tonnes de stockage de bois déchiqueté et rendra possible les opérations de broyage et de criblage.

Ce programme est estimé à 4 000 000 €, il est financé par un prêt bancaire auprès du Crédit Agricole (3 027 300 € - 25 ans) et par une subvention fond chaleur de l'ADEME dont le montant exact reste à déterminer. Lorient Agglomération signé une convention d'apport en compte courant afin de permettre le lancement des travaux et est garante du prêt à hauteur de 50%.

La SPL BER a acquis auprès de Lorient Agglomération, propriétaire du foncier, une parcelle de 1,1155 ha pour un prix HT de 330 413,63 € HT. L'acte de vente a été signé le 16 mai 2022.

La plateforme de stockage devrait être mise en service en juillet 2023. Elle permettra à la SPL BER d'apporter une réponse à ses problématiques de stockage apparues en janvier 2022.



### e - Les opérations de marché

Les actionnaires détenant des installations biomasse le souhaitant peuvent contractualiser avec la SPL BER des marchés P1 (fourniture biomasse – bois déchiqueté) et P2 (maintenance d'installations type réseau de chaleur/chaufferie biomasse). Ce type de marchés ont été signés avec 5 collectivités au cours de l'exercice écoulé.

Les prix de la SPL BER sont actualisés une à deux fois par an par le Conseil d'Administration.

	Lorient	Hennebont	Locmiquelic	Lanester	Lorient Agglomération
<b>P1</b>	Oui	Oui	Non	Non	Oui
<b>P2</b>	Oui Maintenance et coordination à la sollicitation des service de la Ville Pas d'astreinte	Oui Avec astreinte (sous- traitance Vinci)	Oui Sans astreinte	Oui Sans astreinte	Oui Sans astreinte
<b>Date de début marchés</b>	01/04/2022	01/03/2022	01/04/2022	01/04/2022	01/07/2022

### f - La production et la vente de bois déchiqueté

La SPL BER produit du bois déchiqueté afin de fournir ses propres installations et les installations dont elle a la charge du volet P1 (voir marchés).

Le bois provient de plusieurs sources, toujours locales – rayon de 50 km autour du P

- Bois forestier : achat de bois rond (ONF) ou décheté (divers fournisseurs) auprès d'exploitants forestiers
- Bois de Bocage : achat de bois issu de l'exploitation durables des haies auprès des SCIC du territoire (Argoat et Energie-Bois)
- Bois d'Opportunité : achat de bois auprès de collectivités ou établissements publics dans le cadre d'aménagement de parcelles, d'élagage, de chutes d'arbres, etc.
- Connexes de scierie : achat de bois décheté issus des rebuts de scierie (GIE centre-bretagne)

Dans le cas du bois forestier (la plupart du temps) et du bois d'opportunité, la SPL BER se charge du suivi du chantier d'abattage et – selon les chantiers – du broyage. Le bois décheté est stocké dans les divers lieux de stockage gérés par la SPL BER. Il sèche – séchage naturel – pendant 3 à 6 mois avant d'être livré par camion en chaufferie.

### Stockage

Entre juillet 2021 et décembre 2022, le bois décheté était stocké dans un entrepôt avenue de Kergroise (Lorient), loué par la SPL BER et propriété de la Région Bretagne. Cet entrepôt a fait l'objet d'une étude structure diligentée par la SPL, qui a mis en évidence des faiblesses structurelles importantes rendant le bâtiment impropre à sa destination. A compter du 1/01/2022, il n'a plus été possible d'alimenter le stock de bois décheté et il a été nécessaire de rechercher des lieux de stockage alternatifs en urgence. Cette situation explique une baisse du stock (en m3) entre le 30/06/2021 et le 30/06/2022.

Trois lieux de stockage complémentaires ont été mobilisés entre janvier 2022 et août 2022 :

- Location d'un entrepôt à Hennebont (propriétaire EUREDEN)
- Prestation de stockage auprès de la SCI LeGuillou à Guidel
- Prestation de stockage auprès de l'EARL de la Jument Blanche à Plouay

### Production de bois décheté

Stock initial au 30/06/2021 = 4967 m3

Entrées en stock durant l'exercice = 6675 m3

Sorties de stock durant l'exercice = 9560 m3



### g - Le contrat d'objectif territorial (COT 2)

A la demande de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté, la SPL Bois Energie Renouvelable a signé avec l'ADEME en octobre 2020, un contrat d'objectif territorial (COT) portant sur le développement de la chaleur renouvelable. Ce contrat d'une durée de 3 ans fixe trois types d'objectifs à la SPL BER :

1. Production de 22 500 MWh (dont 22 410 MWh pour le Bois énergie)
2. Minimum de 20 installations de production EnR
3. Minimum de 3 installations solaires thermiques et 1 installation Géothermie

**FONDS  
CHALEUR**  
EXPERTISE ET FINANCEMENT



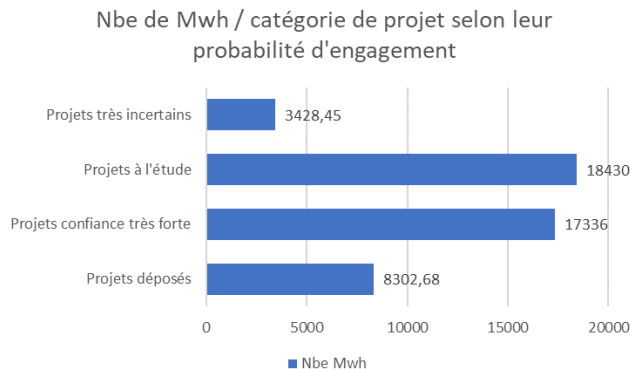
Trois personnes sont chargés de mettre en œuvre ce COT sur l'ensemble du territoire : 2 chargés de projets salariés de la SPL BER et une personne en charge de l'animation mis à disposition de la SPL BER à 100% par ALOEN.

Le projet, évalué à 600 000 € pour trois années est financé par :

- Une subvention de l'ADEME : 210 000 € fixe et 210 000 € selon l'atteinte des objectifs
- Un marché (prestation) signés entre la SPL BER et Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté pour le complément.

Les services d'accompagnement et conseil développés dans le cadre du COT s'adressent aussi bien publiques que privées.

En 2 ans, 229 entreprises ont été conseillées (dont 100 disposant d'un potentiel de développement d'EnR thermique). L'objectif est atteint à hauteur de 37 % (8 302,68 Mhh/an) dont 56% par les personnes morales privées.



Ce niveau de production d'énergie correspond à **23 projets** dont :

- 6 projets réceptionnés (en suivi)
- 17 projets sur le territoire de Lorient Agglomération
- 2 projets portés par la SPL BER (délégation de service public)

Commune	Type	Nom du maître d'ouvrage	Type d'opération	Nombre de Mwh EnR
Ploemeur	Privé	AMZER NEVEZ	CEE	329,1
Quimperlé	Privé	Fédération APAJH - IME François Huon	Réseau de chaleur biomasse	375
Rédéné	Privé	EMMAUS	Chaufferie bois	400
Pont-Scorff	Privé	LORCO	CEE	2208
Lanester	Privé	Mutualité Française	Solaire thermique	18,8
Riantec	Privé	Arnaud GODEFROY		100,1
Bubry	Privé	EARL FETANIO	Solaire thermique	4
Arzano	SPL	Commune d'Arzano	Réseau de chaleur biomasse	915
Quimperlé	SPL	Commune de Quimperlé	Réseau de chaleur biomasse	2422
Guidel	Privé	SCI flot de Kergaher	Chaufferie bois	236
Caudan	Privé	L'EPSM CHARCOT	Solaire thermique	170
Lorient	Privé	Copropriété Le Clos d'Oriant	Solaire thermique	20
Ploemeur	Privé	Camping Pen Palud	Solaire thermique	3
Guidel	Privé	Le Minor	Chaufferie bois	300
Scaer	Privé	Eleveur Porcin à Scaer - LE CLECH	Chaufferie bois	162
Bubry	Privé	Olivia JEGOUZO - Kerboharne	Solaire thermique	31
Port-Louis	Privé	Hôtel de la Citadelle	Chaufferie bois	145
Lorient	Privé	Des Pieds à la tête	Chaufferie bois	36
Pont-Scorff	Privé	SCEA de Restrezerch	Chaufferie bois	144
Calan	Public	Commune de Calan	PAC géothermique	33
Lanester	Public	Commune de Lanester	Chaudière granulés	69
Languidic	Public	Commune de Languidic	Chaudière granulés	32
Quimperlé	Public	Quimperlé Communauté	Chaudière granulés	150

## h - La gestion déléguée des aides du fond chaleur

Via une convention de mandat, l'ADEME a confié à la SPL BER, en novembre 2020, la gestion déléguée des aides au développement de la chaleur renouvelable sur le territoire. Ainsi, après approbation des dossiers par les autorités compétentes au sein de l'ADEME, le service fonction support de la SPL BER prend le relais pour conventionner directement avec le maître d'ouvrage et verser les subvention conformément aux modalités fixées par l'ADEME.

Un montant maximal de 7 000 000 € d'aide est fixé par le mandat. L'ADEME a versé à la SPL BER une avance de 700 000 € afin de lui permettre de réaliser les versements de manière réactive.

La SPL BER étant la première organisation de droit privée à conventionner avec l'ADEME sur ce type de réalisation, un travail conséquent d'établissement de procédures a été réalisé en interne.

En novembre 2022, 12 dossiers étaient cours pour un montant global de subventions 783 876,87 € dont 217 440,55 € déjà versés. Par définition, les montants les plus importants interviennent en « fin de COT » car liés aux plus gros projets et aux versements intermédiaires (60% des subventions).



## II.2 - Situation financière de la SPL BER

Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la SPL BER sont à retrouver en annexe de ce rapport annuel. Les chiffres clés au 30/06/2022 sont repris synthétiquement dans le tableau ci-dessous.

Pour son 4<sup>ème</sup> exercice, la SPL BER présente un résultat négatif de -64 999 €. Ce résultat est en grande partie dû à :

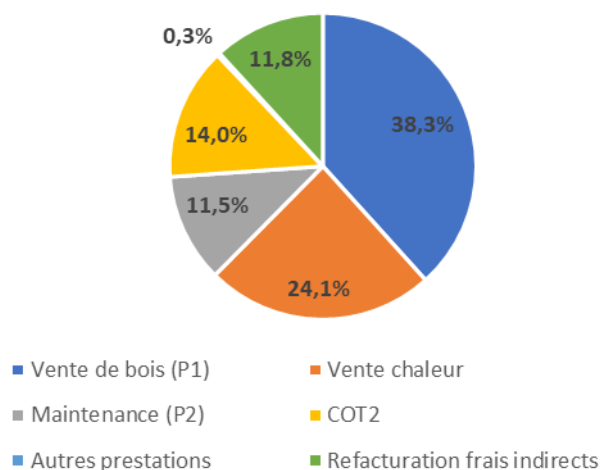
- Le prix du bois : la SPL BER n'a pas actualisé suffisamment tôt dans la saison les prix du bois facturé aux actionnaires signataires d'un marché P1 alors que de très fortes tensions sur le coût de la matière première d'une part et sur les importantes problématiques de stockage ayant entraînés de fait un renchérissement des prestations de stockage ;
- L'utilisation de bois extérieur de manière plus importante que prévue du fait des tensions sur le stockage déjà présentées ;
- 3 mises en service sur un seul exercice dont une mise en service en cours de saison de chauffe, qui ont nécessité un temps de travail important.

<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>783 854 €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 032 131 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 067 489 €</b>
<b>Charges salariales</b> <i>Dont personnel détaché</i>	<b>324 435 €</b> 120 966 €
<b>Résultat</b>	<b>-64 999 €</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>108 300,93 €</b>
<b>Situation de trésorerie</b>	<b>185 000 €</b>

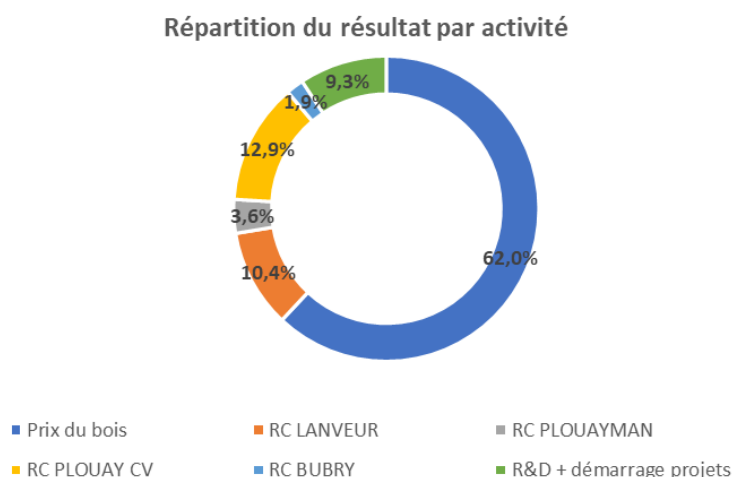
## II.3 - Présentation des données financières

### a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Répartition du chiffre d'affaire 2021-2022



## b - Répartition du résultat négatif par secteur d'activité



### - Prix du bois

Le décalage entre le prix du bois autoproduit et le coût de revient du bois a une grande responsabilité dans l'explication du résultat négatif de l'exercice 2021-2022 (62%).

En effet, les prix du bois autoproduit ont été approuvés par le Conseil d'Administration en mars 2021 pour une durée d'une année et n'ont été actualisés à jour que le 16 mars 2022. Cette actualisation annuelle est une habitude prise par la SPL BER qui n'a pas permis de tenir compte des très fortes évolutions sur les conditions de production du bois :

- Difficultés de stockage : la SPL BER était locataire d'un entrepôt sur le port de commerce, propriété de la Région Bretagne. Un bureau d'étude prestataire de la SPL BER a conclu en janvier 2022 à un danger important de chute de poutrelles. Les services de la SPL ont donc procédé à l'évacuation du bois décheté qui y était stocké et ont recherché, en urgence, des solutions temporaires de stockage.

Cette situation a renchéri les coûts de stockage d'une part (multiplication des lieux de stockage), les coûts de transport (entre chantier et entrepôt et entre entrepôt et chaufferie) et a empêché la constitution d'un stock de bois avant le 30/06/2022.

- Renchérissement constaté de la matière première (achat de bois auprès de producteurs) ;
- Renchérissement des coûts de transport au cours de l'exercice (« taxe gazoil » appliquée par tous les prestataires et transporteurs).

Le Conseil d'Administration du 16/11/2022 a pris acte de cette situation et a approuvé des prix du bois actualisés tenant compte des anticipations de fluctuation du marché et s'est engagé à actualiser les prix du bois au moins deux fois par exercice.

### - RC Lorient-Lanveur

Le compte de résultat de l'opération sur 7 mois (1/12/2021 – 30/06/2022) fait apparaître un résultat négatif de – 11 652 €. Il s'explique de différentes manières :

Combustible bois :

- Au moins 2 livraisons auraient dû être comptabilisées dans le coût de revient (constat a posteriori), le combustible ayant servi à avancer sur les réglages de l'installation et non à « chauffer les abonnés » ;
- Recours très majoritaire au bois extérieur quand le plan d'affaire prévoit un recours à 50% au bois autoproduit par la SPL Bois Energie Renouvelable (dont le coût est inférieur). Ce recours au bois extérieur est dû aux difficultés de stockage rencontrées sur le bois autoproduit ;
- Malgré ces deux explications, le compte d'exploitation permet de mettre en évidence un décalage important entre le coût du combustible bois et le R1a. Ce décalage est dû à la situation exceptionnelle sur le marché des matières premières et devra être abordé dans le cadre de la concession.
- Un décalage entre le montant du R24 et l'amortissement réel issu du calcul du coût de revient. En effet, l'avenant 4 à la convention de DSP a fixé le coût de revient global de l'installation à 2 297 842,01 €, soit un amortissement annuel de 82 065,79€ (la période d'amortissement restante étant de 28 ans). A ce montant doivent être ajoutés les intérêts de l'emprunt. Il est d'ores et déjà prévu que le R24 soit revalorisé dans un avenant à la convention de concession lorsque l'ensemble des subventions aura été perçu.

- Un décalage entre le niveau de R25 appliqué actuellement (-7,56 €) en 2024 au plus tard. En effet le R25 ne tient compte que de 80% de la subvention fond chaleur de l'ADEME (partie acquise de la subvention) et ne tient pas compte au 30/06/2022 des CEE qui pourraient être valorisés pour cette opération.
- Le réseau a été mis en service au 1/12/2021 mais les abonnés ont été raccordés de manière échelonnée jusqu'au 8/01/2022, aussi le R2 n'a été que partiellement facturés en décembre 2021 et janvier 2022.

- **RC Plouay centre-ville (mise en service 1/11/2021)**

Le réseau présente un déficit de 8 321 € :

- o Les charges de bois granulés ont été beaucoup plus élevées que prévu dans le plan d'affaire initial. En effet, la partie R1 de la facturation est proportionnelle aux consommations et s'appuie sur un indice « granulé » (produit par le CIBE-CEEB). Cet indice est indexé deux fois par an, et est basé sur des observations sur le marché en M-3, il existe donc toujours environ un décalage de 9 mois
- o Des difficultés techniques en lien avec la chaudière (encrassage de la vis) qui a nécessité un temps très important de maintenance. Un travail avec l'installateur a été engagé.
- o Un décalage entre le R24 théorique et l'amortissement réel issu du calcul du coût de revient.

- **RC Plouay Manehouarn (mise en service 15/04/2022)**

Le réseau est déficitaire à hauteur de 2 347 €, en effet les abonnés ont été facturés en mai et juin 2022 mais uniquement sur la partie fixe, le « R2 » car il n'y a pas eu de consommation sur cette période hors saison de chauffe or des livraisons de bois ont été effectuées pour les réglages de l'installation. Celles-ci n'ont pas été comptabilisées dans le coût de revient mais en charge sur l'exercice, ce qui explique la totalité du déficit constaté.

- **RC Bubry (mise en service 01/12/2020)**

Le réseau présente un déficit de 1 265 € expliqué entièrement par des charges de bois granulés beaucoup plus élevées que prévu pour les mêmes raisons que celles détaillées pour le RC Plouay centre-ville.

- **Projets en développement**

Un certain nombre de projets de la SPL BER ne trouvent pas immédiatement de recettes et sont pourtant indispensables au développement de la société et sollicités par le Conseil d'Administration. Il conviendra d'étudier la façon de financer ces heures de travail. Pour l'exercice 2021-2022, les projets concernés sont les suivants :

- o Travail sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- o Travail sur le développement du photovoltaïque – en particulier l'autoconsommation territoriale
- o Projets de RCU avant signature de la convention de DSP.

## II.4 - Perspectives de développement

Si les pistes de développement sont régulièrement abordées par le Conseil d'Administration, aucun plan stratégique n'a été approuvé à ce jour. Celui-ci est en cours d'élaboration et prévu pour voir le jour au cours de l'exercice 2022-2023. La SPL Bois Energie Renouvelable est engagée dans de nombreux projets de développement :

- Réseaux de chaleur urbain dans les communes du territoire (cf II.1.c)
- La valorisation des CEE pour le compte des réseaux de chaleur en DSP et pour le compte des entreprises accompagnées dans le cadre du COT
- Le développement de projets de production photovoltaïque au profit des actionnaires notamment dans le cadre de l'autoconsommation collective

Afin de permettre ces développements, la SPL BER poursuit ses recherches de financements, notamment au niveau européen. Selon l'avancement de ces projets et de confirmations de financement, des recrutements seront nécessaires au sein de tous les pôles de la SPL BER, dans les années à venir.

### III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES ACTIONNAIRES

#### III.1 - Contrats signés entre les collectivités et la SPL BER (hors conventions de DSP)

Collectivité	Objet	Durée	Montant HT max	Date
Lorient	P1 (combustible)	2 ans	400 000 €	21/03/2022 (avt 1)
Lorient	P2	2 ans	40 000 €	01/04/2022
Locmiquelic	P2	2 ans	20 000 €	31/03/2022
Lanester	P2	2 ans	20 000 €	31/03/2022
Lorient Agglomération	P1 (combustible)	2 ans	500 m3	22/06/2022
Lorient Agglomération	P2	2 ans	20 000 €	05/07/2022
Lorient Agglomération	Mise en œuvre COT2	3 ans	540 000 € (TTC)	18/02/2021 (avt 1)
Quimperlé Communauté	Mise en œuvre COT2	3 ans	180 000 € (TTC)	1/03/2021
Hennebont	P1 (combustible)	2 ans	200 000 €	10/03/2022
Hennebont	P2	2 ans	100 000 €	14/01/2022

#### III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités à la SPL BER

Collectivité	Projet	Date signature convention AVCCA	Montant	Date sollicitation versement initial	Date versement initial	Avenant signé	Courrier soll renouvellement	Date remboursement
Ville de Lorient	Bodelio	17/10/2019	400 000,00 €	12/01/2021	22/03/2021	03/02/2022	30/12/2021	22/03/2024
Ville de Lorient	Lanveur	17/10/2019	320 000,00 €	10/02/2020	06/03/2020	03/02/2022	30/12/2021	22/03/2024
Ville de Plouay	centre ville	24/10/2019	13 200,00 €		05/08/2021	17/02/2022		03/04/2024
Ville de Plouay	Manehouarn		84 800,00 €	22/01/2020	03/04/2020	17/02/2022		03/04/2024
Ville de Ploemeur	Kerdroual	13/11/2019	275 000,00 €	22/01/2020	06/02/2020	15/03/2022		06/02/2024
Ville de Bubry	centre ville	04/10/2019	36 000,00 €	22/01/2020	15/05/2020			remboursée (06/2022)
Ville d'Arzano	centre ville	07/12/2020	95 600,00 €		non versée			
Quimperlé Communauté	Plateforme Kergarec	27/05/2021	110 000,00 €		non versée			
Lorient Agglomération	Plateforme Queven	01/02/2022	700 000,00 €		non versée			
		Total	2 034 600,00 €					
		<b>Total en cours</b>	<b>1 093 000,00 €</b>					

**III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités à la SPL**

Au 30 juin 2022, toutes les collectivités porteuses d'un projet ont consenties un garantie d'emprunt à hauteur de 50% (modalité exigée par les établissements bancaires).

Collectivité	Projet	Montant emprunt total	Durée	Date délibération	Etablissement bancaire
Lorient	Lanveur	1 455 000 €	25 ans	17/12/2020	La Banque Postale
Lorient	Bodelio	1 849 800 € + 359 820 €	25 ans		Crédit agricole (enveloppe BEI)
Ploemeur	Kerdroual	908 000 €	25 ans	30/06/2021	Crédit agricole (enveloppe BEI)
Plouay	Manehouarn et centre-ville	237 000 €	25 ans	27/05/2021	La Banque Postale
Arzano	Centre-ville	450 200 €	25 ans	27/01/2022	Crédit agricole (enveloppe BEI)
Lorient Agglomération	Plateforme de stockage	1 263 650 € + 1 763 650 €	25 ans	05/04/2022	Crédit agricole (enveloppe BEI)
Bubry	Centre-ville	141 000 €	15 ans	02/04/2021	Crédit Coopératif

## IV. BILAN DE GOUVERNANCE

### IV.1 - Augmentation de capital

Suite à un avis du Conseil d'Administration du 1er juillet 2021, un processus d'augmentation de capital a été entamé à l'été 2021. Il a suivi le calendrier suivant :

- 28 septembre 2021 : réunion d'information (en visio-conférence) à toutes les collectivités potentiellement intéressées pour souscrire au capital de la SPL BER,
- 7 octobre 2021 : information lors du Conseil d'Administration sur le déroulé de la procédure,
- 18 novembre 2021 : délibération du Conseil d'Administration en faveur d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit de la ville de Lorient déjà actionnaire et au profit de nouvelles collectivités territoriales non encore actionnaires des territoires de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté ainsi que de la Région Bretagne : émission de 24 actions de 500 € chacune, avec pour effet de porter le capital à 162 000 €, aucun changement dans la gouvernance n'est envisagée,
- Novembre 2021-mars 2022 : délibération de chaque collectivité, anciens et nouveaux actionnaires en faveur du projet d'augmentation de capital,
- 27 avril 2022 : Assemblée Générale Extraordinaire
- **28 juin 2022 : Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital**, l'ensemble de la somme des 12000€ correspondant à la souscription des collectivités ayant été versées suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ensemble des nouveaux actionnaires sont donc régulièrement convoqués aux instances de la SPL BER à compter du 28 juin 2022.

### IV.2 - Réunions du conseil d'administration

Conseil d'administration						
	01/07/2021	07/10/2021	18/11/2021	16/03/2022	28/06/2022	
Ville de Lorient	2	2	3	2	1	40%
Lorient Agglomération	1	2	1	2	1	70%
Plouay		1			1	40%
Lanester	1	1	1	1	1	100%
Quimperlé Communauté	1	1	1	1	1	100%
Hennebont (représentant AS)	1	1			1	60%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<i>Taux de participation</i>	55%	73%	55%	55%	55%	

### IV.3 - Réunions de l'assemblée spéciale

01/07/2021

18/11/2021

16/

ID : 056-215600834-20230223-D202302011B-DE

Arzano	1	1	1	1	80%
Bannalec	1	1	1	1	100%
Baye					
Bubry					0%
Caudan					
Gestel					
Guidel					
Guilligomarc'h					0%
Hennebont			1	1	60%
Inguiniel	1	1	1	1	80%
Inzinzac-Lochrist	1	1		1	80%
Languidic	1	1			60%
Larmor-Plage					
Le Trévoux					
Locmiquelic			1	1	40%
Ploemeur			1		40%
Port-Louis					0%
Querrien					
Queven	1	1	1	1	100%
Quimperlé					
Rédéné					
Région Bretagne					
Riec-sur-Belon					0%
Saint Thurien					
Tremeven					
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>Taux de participation</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	

- L'augmentation de capital ayant été constatée lors du Conseil d'Administration du 28/06/2022, les nouveaux actionnaires ne sont pas concernés par les instances de l'exercice 2021-2022.
- Au 30 juin 2022, 17% des représentants des collectivités actionnaires au sein des instances de la SPL BER sont des femmes.

#### IV.4 - Réunions de l'assemblée générale

	Nbe actions	AGO 10/12/2021	%
Ville de Lorient	151	1	50,3%
Ville de Plouay	28		0,0%
Ville de Lanester	28		0,0%
Lorient Agglomération	51	1	17,0%
Quimperlé Communauté	28	1	9,3%
Arzano	1		0,0%
Bannalec	1		0,0%
Baye			0,0%
Bubry	1		0,0%
Caudan			0,0%
Gestel			0,0%
Guidel			0,0%
Guilligomarc'h	1		0,0%
Hennebont	1	1	0,3%
Inguiniel	1		0,0%
Inzinzac-Lochrist	1		0,0%
Languidic	1	1	0,3%
Larmor-Plage			0,0%
Le Trévoux			0,0%
Locmiquelic	2		0,0%
Ploemeur	1		0,0%
Port-Louis	1		0,0%
Querrien			0,0%
Queven	1		0,0%
Quimperlé			0,0%
Rédéné			0,0%
Région Bretagne			0,0%
Riec-sur-Belon	1		0,0%
Saint Thurien			0,0%
Tremeven			0,0%
	300		77,3%

#### IV.5 - Informations sur la rémunération des représentants des actionnaires

Aucune rémunération n'est prévue pour les représentants de actionnaires, pour les administrateurs et pour le Président-directeur-général.

## IV.6 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

### a - Principaux risques et incertitudes

Aucun risque n'a été relevé par le Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021-2022.

Les services de la SPL BER relèvent les risques suivants liés à la conjoncture :

- Augmentation des coûts et renchérissement des projets de réseaux de chaleur après détermination des tarifs de la chaleur,
- En période de forte inflation, risque fort de déficit lié au décalage dans le temps entre la hausse des coûts sur l'approvisionnement et l'indexation des tarifs contractuels.

### b - Contrôle interne

La SPL BER n'est pas concernée par les dispositions de la loi « Sapin 2 » relatives à la lutte anti-corruption. Cependant, il existe un règlement intérieur de commission d'Appel d'Offre, et, avec le développement de la société, d'autres systèmes de contrôle interne pourront être développés.

### c - Contrôles externes

Aucune contrôle externe (Chambre régionale des comptes, services fiscaux, URSAFF, etc.) n'a été réalisé cet exercice.

## IV.7 - Contrôle analogue

**Les statuts et le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale (AS)** de la SPL BER ont mis en place un fonctionnement dont le but est de s'assurer du contrôle analogue effectif de tous les actionnaire sur les services et le fonctionnement de la SPL BER.

En particulier, l'Assemblée Spéciale dont le règlement intérieur précise qu'elle dispose d'un Président qui siège de droit au Conseil d'Administration. Depuis la création de la SPL BER, la Présidence de l'Assemblée Spéciale est assurée par la Commune d'Hennebont. L'AS a pour rôle :

- de procéder à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de chaque conseil d'administration,
- de définir le mandat donné au représentant commun pour le vote des décisions de chaque conseil d'administration,
- de faire inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration de la SPL tout point qu'elle juge nécessaire,
- de définir les orientations stratégiques propres aux collectivités territoriales et groupements membres de l'assemblée spéciale de façon à ce que ces orientations stratégiques puissent être exposées au cours des conseils d'administration de la SPL.

L'AS est en droit de solliciter tous les documents qu'elle estime nécessaire à son fonctionnement et sa bonne connaissance de la société. L'assemblée spéciale se réunit préalablement à chaque conseil d'administration et aussi souvent que l'intérêt de ses membres l'exige.

Elle est convoquée par son président à son initiative sur un ordre du jour qu'il arrête et qui correspond, a minima, à celui adressé par le président du conseil d'administration pour la convocation dudit conseil. Il est rappelé qu'aux termes de l'article 17 des statuts, l'ordre du jour du conseil d'administration est adressé par le président du conseil d'administration à chaque délégué à l'assemblée spéciale.

En pratique, tous les membres de l'Assemblée Spéciale sont inscrits sur la liste des censeurs au Conseil d'Administration afin de pouvoir assister et participer au Conseil d'Administration.

Le **Comité de Suivi et d'Engagement (CSE)** se réunit deux semaines en amont de l'Assemblée Spéciale et du Conseil d'Administration. Le CSE rassemble deux élus par actionnaire, et a vocation à préparer les débats liminaires au Conseil d'Administration. En particulier des points financiers peuvent être développés. Cette instance n'est pas décisionnaire.

Le **Comité de Suivi Opérationnel (CSO)** se réunit systématiquement deux semaines avant la réunion de CSE. Il réunit un ou plusieurs membres des services techniques ou financiers des actionnaires. Cette instance permet d'échanger de manière opérationnelle avec les services de tous les actionnaires et d'avancer concrètement sur les dossiers de la SPL BER.